

Bulletin N°3 du 07 juin 2023

Résumé de la semaine

Après une semaine sèche et chaude pour la saison, des perturbations orageuses sont attendues pour la fin de semaine. Les températures devraient augmenter jeudi et vendredi avant une baisse ce week-end. La demande climatique devrait passer de 6.5 à 4.5 mm/j environ en fin de semaine.

L'arrêté n° 2023-01 du 12 avril paru dans le **Maine et Loire** reste en vigueur au moment de la rédaction du bulletin (Eaux superficielles : **VIGILANCE** sur la zone d'alerte Sarthe, mesure d'autolimitation des prélèvements. Eaux souterraines : **Alerte** sur la zone d'alerte Loir-Sarthe-aval, interdiction d'irrigation de 10h à 20H sauf cultures sensibles et techniques économes en eau et interdiction de remplissage des plans d'eau à usage d'irrigation de 10H à 20H). **Un nouvel arrêté est attendu et devrait paraître ce vendredi. Il placera la zone Sarthe Aval en VIGILANCE pour les eaux superficielles et souterraines.**

Un **arrêté est paru le 6 juin 2023 pour le département de la Mayenne**, il place le bassin **< Sarthe Aval >** en mesure d'**ALERTE**.

Un **nouvel arrêté est paru le 7 juin pour le département de la Sarthe :**

Eaux Superficielles :

- **Mesure d'ALERTE RENFORCEE** sur la zone d'alerte **Affluents Sarthe Médiane** (Orne Champenoise, Rhonne, Roule crotte, Vezanne, Fessard) et **d'ALERTE** sur la zone d'alerte **Vaige + taude + Erve**. **Réduction volumétrique, pensez à vos relevés de compteurs**
- **Mesure de VIGILANCE** sur les zones d'alerte des de la **Gée** et de la **Vègre**

Pensez à transmettre les relevés de compteur tous les premiers jeudis de chaque mois pour les bassins hors restriction et **chaque semaine pour les autres sur Irrig'eau (l'application mobile est toujours indisponible, il faut saisir directement via <https://www.irrigeau-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/>)**. **En restriction, le prochain relevé est à faire le jeudi 8 juin** (saisie possible du mercredi 7 au vendredi 9 juin). En cas d'oubli, vous pouvez toujours envoyer vos index par mail à **irrigation-72@pl.chambagri.fr** ou par SMS au **06 30 09 82 54**.

Exceptionnellement, le service irrigation ne sera pas joignable ce vendredi 9 juin.

Météo

Météo des jours précédents

Période	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
30/05 au 05/05			
Loué	0	44	88.5
Avoise	0	44	91.4
Meslay du Maine	0.1	40	85.6
Montreuil sur Loir	0	42	96.2

Le temps de la semaine passée a été chaud et sec avec du vent et avec une demande climatique qui s'est maintenue autour de 6 mm/j.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 08/06	Vendredi 09/06	Samedi 10/06	Dimanche 11/06	Lundi 12/06
Temps					
T° min /max (°C)	19/29	20/28	19/27	14/27	14/25
Pluie (mm)	0	0.6	3.1	0.4	0.7
ETP (mm)	6.5	4.4	4.7	4.6	4.3
Vent	E 10-45	E 10-20	O 5 - 25	O 10 - 15	N 10 - 25

Sources : MétéoCiel : Sablé sur Sarthe / Weather measures : Avoise, Montreuil sur Loir, Loué

Des perturbations orageuses sont attendues pour la fin de semaine. Les cumuls annoncés sont faibles, mais seront probablement hétérogènes d'un secteur à l'autre. Les températures devraient augmenter jeudi et vendredi avant une baisse le week-end. La demande climatique devrait passer de 6.5 à 4.5 mm/j environ en fin de semaine.

Le territoire



Situation des ressources en eau

Evolution des débits des cours d'eau sur la semaine passée :

Sarthe, et affluents rattachés (49 et 72)	Affluents Sarthe médiane (Orne Champenoise, Rhonne, Roule Crotte, Vezeanne, Fessard) (72)	Gée (72)	Deux Fonds, Voutonne (72)	Vègre (72)	Vaige, Taude, Erve (53 et 72)
En baisse, au-dessus du seuil de vigilance	En baisse, en dessous du seuil d'alerte renforcée	En baisse, en dessous du seuil de vigilance	En baisse, au-dessus du seuil de vigilance	En baisse, en dessous du seuil de vigilance	En baisse, en dessous du seuil d'alerte

Niveau piézométrique au 05 juin pour la référence Sarthe Aval (49) n° 04242X0053 F – Cénomaniens/sables: 32. 54 m NGF, niveau stable, **sous le seuil de vigilance** (référence estivale).

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

La situation hydrologique se dégrade. En conséquence :

Maine et Loire :

L'arrêté 2023-01 du 12 avril, **reste en vigueur. Il définit les restrictions suivantes :**

- ↪ **Eaux superficielles :**
 - **VIGILANCE sur la zone d'alerte Sarthe, auto-limitation des prélèvements.**
- ↪ **Eaux souterraines :**
 - **Alerte sur la zone d'alerte Loir-Sarthe-aval, interdiction d'irrigation de 10h à 20H sauf cultures sensibles et techniques économes et interdiction de remplissage des plans d'eau à usage d'irrigation de 10H à 20H.**

Un nouvel arrêté est en cours de signature, il devrait paraître ce vendredi. Il devrait définir les restrictions suivantes (Pour le consulter, [vous pouvez cliquer ici](#)):

- ↪ **Eaux superficielles :**
 - **VIGILANCE sur la zone d'alerte Sarthe, autolimitation des prélèvements.**
- ↪ **Eaux souterraines :**
 - **VIGILANCE sur la zone d'alerte Sarthe-Loir, autolimitation des prélèvements**

Sarthe

Un nouvel arrêté est attendu, il devrait restreindre les mesures de gestion actuelles :

- ↪ **Eaux superficielles :**
 - **ALERTE RENFORCEE sur la zone d'alerte Affluents Sarthe Médiane** (Orne Champenoise, Rhonne, Roule Crotte, Vezanne, Fessard), **diminution de 60% sur le volume hebdomadaire autorisé**, -40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat, arboriculture et maraîchage. **Relevé de compteurs à faire sur Irrig'eau chaque jeudi en période de restriction.**
 - **ALERTE sur la zone d'alerte Vaige + taude + Erve, diminution de 40% sur le volume hebdomadaire autorisé**, -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat, arboriculture et maraîchage. **Relevé de compteurs à faire sur Irrig'eau chaque jeudi en période de restriction.**
 - **VIGILANCE sur les zones d'alerte des de la Gée, et de la Vègre ; auto-limitation des prélèvements**

Mayenne

Un nouvel arrêté sécheresse est paru le 6 juin 2023. :

- ↪ **ALERTE pour la zone Sarthe Aval (affluents Vaige Taude Erve) ; interdiction de 10h à 20h et interdiction du dimanche 20h au lundi 10h.**

Rappel des restrictions durant la période d'été :

	Seuil de vigilance	Seuil d'alerte	Seuil d'alerte renforcée	Crise
Mayenne	AUTO LIMITATION	Interdiction d'irrigation de 10 h à 20h et du dimanche 20 h au lundi 10h sauf arrosage raisonné Interdiction remplissage des plans d'eau	Interdiction des prélèvements sauf arrosage raisonné : interdiction d'irrigation de 10 h à 20h et du dimanche 20 h au lundi 10h Interdiction remplissage des plans d'eau	Interdiction totale d'irrigation
Maine et Loire		Interdiction d'irrigation de 10 h à 20h sauf cultures sensibles et techniques économes en eau Interdiction remplissage des plans d'eau à usage d'irrigation de 10h à 20h	Interdiction totale d'irrigation sauf cultures sensibles et techniques économes en eau Interdiction remplissage des plans d'eau	
Sarthe		Limitation des prélèvements à 60 % du VHA pour prairies et grandes cultures Limitation des prélèvements à 80 % du VHA pour cultures sous contrats, arboriculture et maraîchage Auto limitation pour plantes sous serres des cultures irriguées par goutte à goutte ou par micro-aspersion	Limitation des prélèvements à 40 % du VHA pour prairies et grandes cultures Limitation des prélèvements à 60 % du VHA pour cultures sous contrats, arboriculture et maraîchage Auto limitation pour plantes sous serres des cultures irriguées par goutte à goutte ou par micro-aspersion.	

Arrosage raisonné : arrosage des plantes sous serres, en containers, des cultures irriguées au goutte à goutte ou par micro aspersion, des jeunes plants et bassinages des semis.

Cultures sensibles = arrosage des plantes sous serres, containers, rosiers, tabac, bassinage semis et arrosage jeunes plants

Techniques économes = irrigation au goutte-à-goutte et micro-aspersion

Non concernés = réserves collinaires déconnectées

Etat des cultures et des sols : blé tendre

Stade de la culture : la majorité des blés a atteint le stade grain laiteux. **La phase de sensibilité la plus préjudiciable se termine.** Après le stade grain laiteux les besoins en eau diminuent.

Etat de la réserve hydrique : les réserves en eau sont faibles à très faible en fonction des tours d'eau pratiqués ou non ces derniers jours.

Stratégie et conseil d'irrigation : Fin de l'irrigation sur céréales.

1 à 2 tours d'eau ont pu être nécessaires cette année, le bon enracinement des blés a permis de limiter les conséquences d'un mois de mai exigeant.

Etat des cultures et des sols : Maïs

Stade de la culture : le stade du maïs est fortement dépendant de la période de semis. Une fois levés, les maïs développent 1 à 2 feuilles par semaine actuellement. Ils sont en moyenne entre 7 et 10 feuilles pour les parcelles suivies. La sensibilité au stress hydrique débute à partir de 10 - 12 feuilles. Les besoins actuels sont compris entre 60 et 80 % de la demande climatique.

Etat de la réserve hydrique (parcelles suivies en **sondes RFU¹ = 50 à 60 mm**) : avec le temps sec ces derniers jours, les maïs suivis ont consommé en moyenne 3 mm/j. Les réserves sont entre 40 à 60 % de la capacité au champ (*informations à consolider avec complément de paramétrage prévu aux premières précipitations ou tours d'eau*).

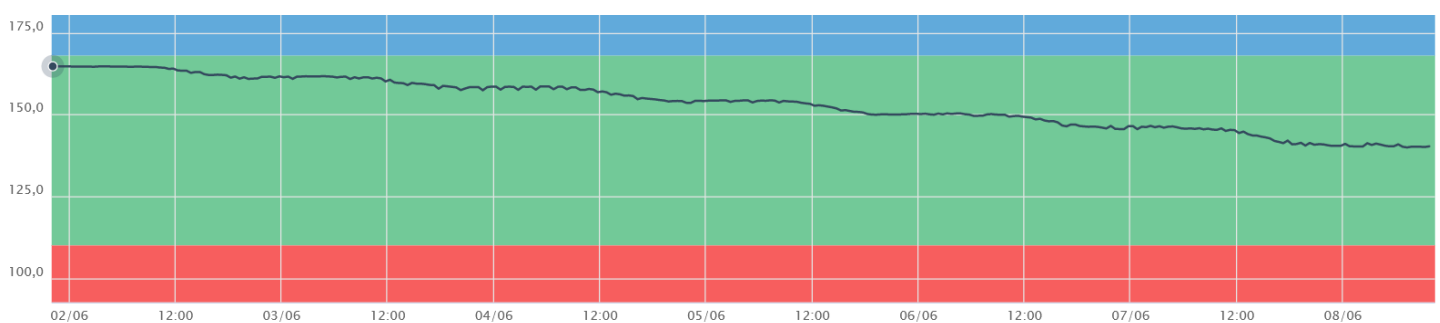
Exemple d'une sonde – unité de la Vezanne :

Caractéristiques de la parcelle irriguée

Type de sol : sablo limoneux
battant
RFU (mm) sur 60 cm : 60 mm

Culture : Maïs Grain semé le 20/04

Evolution de l'humidité sur les 60 premiers cm depuis le 01 juin



Depuis la pose de la sonde le 1^{er} juin, le maïs consomme ici près de 4 mm/j. Les horizons les plus sollicités sont les 20 premiers cm du sol. Les horizons sous-jacents commencent à être mobilisés : enracinement en cours.

Stratégie d'irrigation et conseil d'irrigation : Selon les conditions météorologiques à venir, **le démarrage de l'irrigation n'est pas à l'ordre du jour pour cette semaine mais pourra être envisagé la semaine prochaine en l'absence de précipitations.** Prochain point mercredi en fonction des pluies observées.

¹ **Réserve facilement utilisable (RFU)** : correspond à la fraction supérieure de la réserve utile pour laquelle la plante n'est pas amenée à réguler son évapotranspiration (absence de stress hydrique).

IMPORTANT : A NOTER

Pour la saisie des compteurs, le site Irrig'eau mobile est momentanément indisponible. Il faut aller directement sur le site Irrig'eau.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site d'Angers

14 avenue Jean Joxé CS 80646
49006 ANGERS
Tél. 02 41.96.75.00

Rédaction : M. Moineau, E.Plessis

Comité de relecture : M. Moineau,
L. Temen, E. Plessis

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez l'inf'Eau chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>